

**OBJET : ACQUISITION DÉLAISSÉ
RD 520 CHAMP PERROUD**

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise
2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Laurette BOTTA.

Date de la convocation : Mercredi 23 septembre 2026

<u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 31 Présents : 26 Pouvoirs : 4 Votants : 30 <u>Résultat des votes :</u> Pour : Abstention : Contre :	<u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u> Michel VALETTE (Corbel) ; Laurence JACQUET, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Florence LAURENDON (La Bauche) ; Angélique VIAL (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Catherine BODEREAU, Ylan MONTAGNAT-TATAVIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz) ; Marylène GUIJARRO, Michel BENEZETH (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Céline BOURSIER, Jean Claude SARTER, Cédric MOREL, Bruno BIGILLON, Marie-Aude GONON, Véronique MOREL, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genébros) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Marion FAYARD, Arnold CAUTERMAN (Saint-Thibaud de Couz) ; <u>Excusé :</u> Sébastien MASSIT <u>Pouvoirs :</u> Vincent COMBET à Raphaël MAISONNIER ; Pierre FAYARD à Angélique VIAL ; Isabelle MORELLI-MAILLET à Céline BOURSIER ; Wilfried TISSOT à Laurette BOTTA.
--	--

CONSIDÉRANT les sollicitations auprès du Département par la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse en 2016, puis en 2018, pour l'acquisition de l'ancien tracé de la RD 520 dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Champ Perroud (voir plan en annexe) ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des parcelles sur la ZAC Champ-Perroud sont la propriété de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse ;

CONSIDÉRANT que cette emprise sert actuellement de desserte à des exploitants agricoles et forestiers, au Contrôle Technique et au stock de dépôt du CD 38 ;

CONSIDÉRANT que le Département propose de céder cette emprise à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse à l'€ symbolique, se réservant toutefois une servitude d'accès à leur lieu de stockage ;

CONSIDÉRANT que les frais de géomètre seraient assumés par le Département, alors que ceux d'actes resteraient à la charge de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse ;

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente,

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

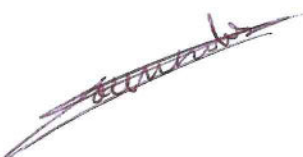
- **AUTORISE** la Présidente à faire l'acquisition de l'ancien tracé de la RD 520 dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Champ Perroud à 1€ en plus des frais d'acte notarié.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.
Publié, notifié et transmis en Préfecture.

Le 1^{er} octobre 2026,

La secrétaire de séance, Florence LAURENDON. 	La Présidente, Laurette BOTTA. 
---	--

Plan de situation : délaissé du domaine public de la RD 520 – lieu-dit « Champ Perroud » à Entre-deux-Guiers

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le 05/10/2026

ID : 038-200040111-20260929-26_189-DE

Berser
Levrault



Cession à votre profit de l'ancien tracé de la RD 520

